

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
**BESANCON**

COMMUNE  
DE  
**PLACEY**

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **13/02/2015**

que la convocation du Conseil avait été faite le **06/02/2015**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

## **EXTRAIT**

### **du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du **12 février 2015**

L'an deux mil quinze

Le **douze février** à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, COQUARD Cédric**

Etaient absents : **MULIN Cyril, FREZARD Denis**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. Dominique GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Objet : DIAGNOSTICS DES LOCAUX DE LA MAIRIE**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des diagnostics divers en vue de la vente de la Mairie.

Il expose le devis établi par le cabinet THENERIS EXPERTISES pour un montant de 390 €TTC

Cette proposition est adoptée à la majorité par 8 voix pour.

Le Maire est autorisé à signer le devis du cabinet THENERIS EXPERTISES

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire  
Frédéric REIGNNEY

